

COTISATION 2023-2024

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30/09/2023

Pensez à garder une photocopie de ce document comme pièce comptable avant de nous l'envoyer.

Indiquer les modifications en rouge.

N° adhérent :

Mat / Elem / Groupe scolaire.....

Adresse :.....

78..... Commune:.....

Téléphone : Email :.....@ac-versailles.fr

Mandataire coopérative: **Directeur :**

Email perso mandataire :.....@ac-versailles.fr **Porteur de carte bancaire :** oui non

Nombre de classes	Nbre classes Maternelle :	+	Nbre classes Elémentaire :	→	Total :
Nombre d'élèves	Effectif :	+	Effectif :	→	Effectif total :

COTISATION

ATTENTION, le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves dans les classes car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année. (Cf circulaire de juillet 2008).

Nombre total d'enseignants
(Rattaches administrativement à l'école)

} =

x **2,03€**

 €

(A)

Nombre total d'enfants

ASSURANCE

Les responsabilités civile et pénale de l'OCCE 78 et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour,...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'OCCE 78 pour la totalité de ses adhérents. **Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative. Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE 78 qui fera suivre à l'assureur.**

Nombre total d'adhérents
(enfants + enseignants) :

x **0,25 €** =

 €

(B)

Avenant au contrat **SI** le montant des biens achetés par la coopérative est **supérieur à 2000 €** (Biens mis à disposition à titre permanent... nous consulter.) Si le montant est inférieur ou égal à 2000 €: la cotisation est incluse dans les 0,25 € de base.

Attention NOUVEAU: forfait 15 000€ pour les classes « instruments musique ». Nous consulter !

Montant des biens à assurer : - 2000 € = x 0.00688 € =

 €

(C)

Tournez SVP

Abonnement « A&E »

En savoir plus sur <http://animeduc.occe.coop>

La coopérative scolaire s'abonne à la revue pédagogique de l'OCCE « Animation & Education »
(5 N° papier dont 1 double /an + accès à la version numérique)

Tarif coopératives affiliées OCCE : 11€

Participation association départementale : - 6€



reste à payer:

5 €

(D)

La coopérative scolaire ne s'abonne pas à la revue pédagogique « Animation & éducation »

Solidarité

L'OCCE 78 apporte une aide financière à de nombreuses coopératives sous forme d'aide aux projets. Nous avons également un fonds de solidarité auquel votre coopérative peut participer librement. En savoir plus sur le dispositif sur notre site ...

- La coopérative participe à la solidarité entre coopératives



€

(E)

TOTAL DU VERSEMENT : (A)+(B)+(C)+(D)+(E) =

Banque Populaire Val de France

= Prélèvement automatique, ne pas joindre de chèque !

€

Banque postale = UNIQUEMENT par chèque, À l'ordre de OCCE 78

LISTE DES CLASSES ET EMARGEMENT DU CONSEIL DES MAITRES

Classes affiliées	Effectif	Nom-Prénom de l'enseignant	Signature obligatoire
Total:	Total:		

+ de 10 classes; modèle 20 cases sur www.occe78.net à imprimer et joindre.

Le (la) directeur (trice), atteste de l'exactitude des informations portés dans le présent dossier

Nom et signature du directeur:

Pour information: composition du Bureau 2023/2024

Président : Mme/Mr.....

Mandataire : Mme/Mr.....

Trésorier : Mme/Mr.....

CACHET DE L'ECOLE